

FORET DEPARTEMENTALE DE BELLEJAME

PREMIER AMENAGEMENT FORESTIER

2005-2014



Conseil Général de l'Essonne
Direction de l'Environnement
Conservatoire Départemental des
Espaces Naturels Sensibles

Office National des Forêts
Direction Technique Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles
Unité de Terrain Ouest-Essonne

Département de l'Essonne
Arrondissements de Corbeil et de Palaiseau
Canton de Montlhéry
Région IFN : Pays des Yvelines
DILAM-ORLAM : Ile-de-France

FORET DEPARTEMENTALE DE BELLEJAME

Surface : 21ha 73

Aménagement Forestier

(2005 – 2014)

Série unique d'accueil du public : 18,69 ha

Série d'intérêt écologique général : 3,04 ha

Traitement paysager

Altitude :

supérieure :	77 m
moyenne :	69 m
inférieure :	64 m

Proportion en surface des essences principales en début d'aménagement :

Frêne	35%
Chênes sessile et pédonculé	21%
Erables sycomore et plane	18%
Peuplier	08%
Autres feuillus (Charme, Aulnes, Merisier, Châtaignier, Robinier) : 18%	

SOMMAIRE

<i>0</i>	<i>RENSEIGNEMENTS GENERAUX</i>	<i>2</i>
0.1	Désignation et situation de la forêt.....	2
0.2	Surface de la forêt.....	3
0.3	Limites-Procès verbaux de délimitation ou de bornage.....	4
0.4	Parcellaire.....	4
<i>1</i>	<i>ANALYSE DU MILIEU NATUREL</i>	<i>6</i>
1.1	Facteurs écologiques.....	6
1.2	Habitats naturels.....	8
1.3	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) - Zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO).....	8
1.4	Les groupements végétaux forestiers.....	9
1.5	Description des peuplements forestiers.....	10
1.6	Faune sauvage.....	12
1.7	Risques naturels d'ordre physique pesant sur le milieu.....	12
1.8	Risques d'incendie.....	12
<i>2</i>	<i>ANALYSE DES BESOINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX</i>	<i>14</i>
2.1	Accueil du public.....	14
2.2	Comité de suivi.....	14
2.3	Production ligneuse.....	15
2.4	Activités cynégétiques, piscicoles et pastorales.....	15
2.5	Sujétions diverses.....	16
2.6	Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier.....	16
<i>3</i>	<i>GESTION PASSÉE</i>	<i>18</i>
3.1	Traitements sylvicoles.....	18
3.2	Traitement des autres éléments du milieu naturel.....	18
3.3	Etat des limites et équipements.....	18
<i>4</i>	<i>SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX</i>	<i>22</i>
4.1	Problèmes posés et solutions retenues.....	22
4.2	Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries.....	22
4.3	Décisions fondamentales relatives à la série 1.....	23
4.4	Décisions fondamentales relatives à la série 2.....	24

5	<i>PROGRAMME D' ACTIONS</i>	26
5.1	Dispositions concernant le foncier	26
5.2	Dispositions concernant l'accueil du public.....	26
5.3	Opérations en faveur du paysage et de la biodiversité	27
5.4	Opérations sylvicoles	27
5.5	Dispositions concernant l'équipement général de la forêt.....	30
5.6	Communication	30
6	<i>BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER</i>	32
6.1	Fiches de previsions de récoltes	32
6.2	Recettes	32
6.3	Dépenses.....	33
6.4	Bilan passe et futur	34
7	<i>LISTE DES ANNEXES</i>	36

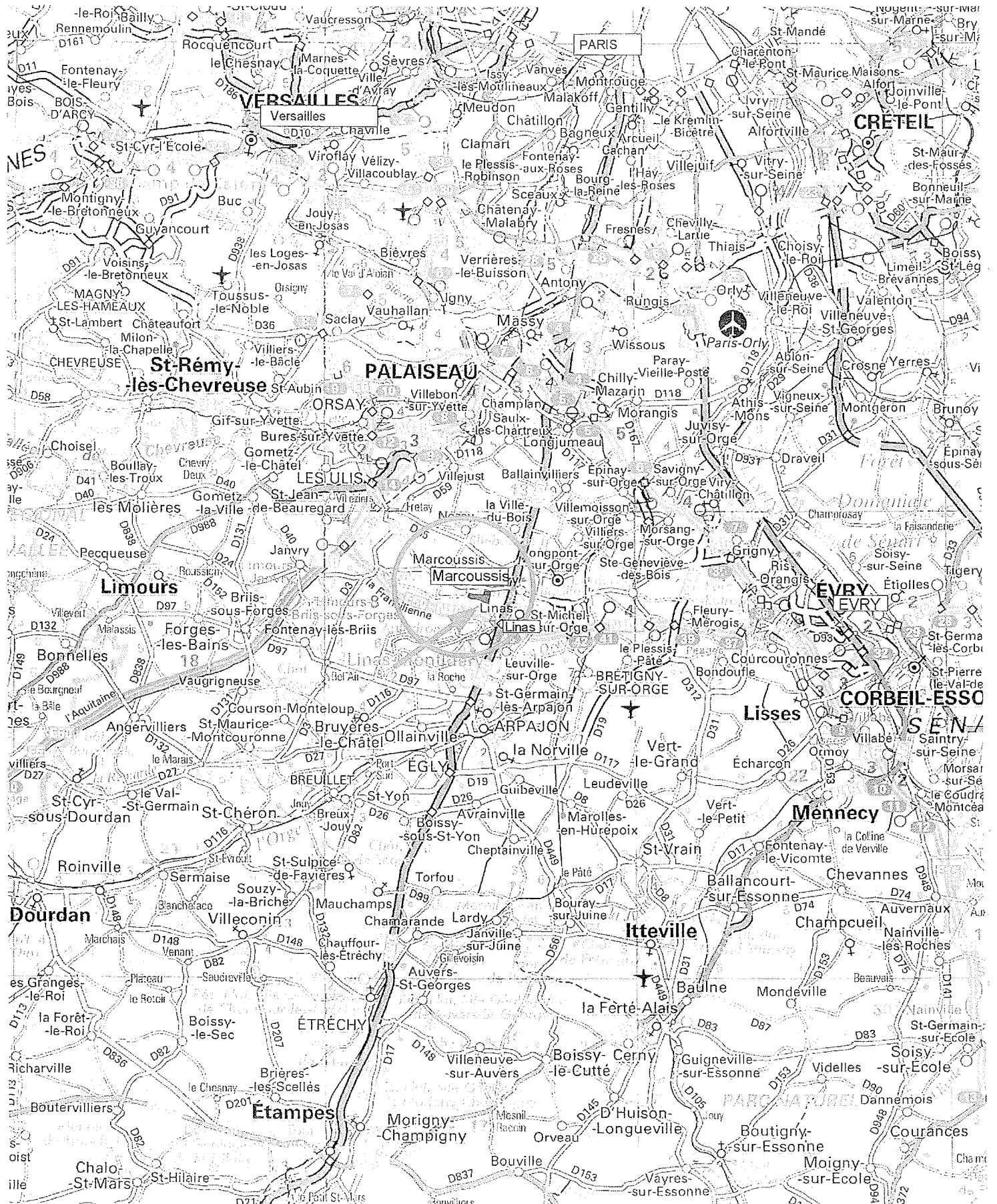
TITRE 0

RENSEIGNEMENTS GENERAUX



Forêt départementale du Parc de Bellejame

Plan de situation



0 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

0.1.1 Nom et propriété

La forêt départementale de Bellejame, est propriété du Conseil général de l'Essonne qui l'a acquise en 2000 (délibération du Conseil général du 21 octobre 1999, acte de vente du 13 juillet 2000).

Le parc de Bellejame constituait une propriété de 43 ha d'un seul tenant, traversée par une rivière : la Salmouille¹. La partie nord a été vendue à la Fédération Française de Rugby (centre national d'entraînement de l'équipe de France). La partie sud a été vendue au Conseil général de l'Essonne et constitue la forêt départementale objet de cet aménagement forestier.

Le dossier de soumission au régime forestier de la propriété du Conseil général est en cours d'instruction.

0.1.2 Situation

La forêt se trouve sur les communes de Linas et Marcoussis, à 25 km au sud sud-ouest de Paris.

Département	:	Essonne
Arrondissements	:	Corbeil et Palaiseau
Canton	:	Montlhéry
Communes de situation	:	Linas et Marcoussis
Région IFN	:	n° 4 - Pays des Yvelines
Région géographique	:	Hurepoix
ORLAM	:	Ile-de-France

0.1.3 Organisation administrative de la gestion

Le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles, service du Conseil général, assure le suivi administratif, scientifique et technique des forêts départementales, en liaison avec l'Office National des Forêts qui en assure la gestion au titre du Régime Forestier.

Conseil général de l'Essonne
Direction de l'Environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

L'organisation de l'Office National des Forêts est la suivante :

Direction Territoriale Ile-de-France Nord-Ouest
Agence Interdépartementale de Versailles
Unité Territoriale Ouest Essonne
Triage n° 030216 de Gif-sur-Yvette

¹ Suivant les documents on peut trouver deux orthographes : « Salmouille » ou bien « Sallemouille »

0.2 SURFACE DE LA FORET

(voir parcellaire cadastral en annexe 1)

Sept parcelles cadastrales sont situées sur la commune de Linas pour 21 ha 14 a 34 ca, et une parcelle de 58 a 35 ca se trouve sur la commune de Marcoussis. La contenance de la forêt est de 21 ha 72 a 69 ca.

Territoire communal "lieux-dits"	Références cadastrales		Contenance		
	Section	n°	ha	a	ca
Linas Parc de Bellejame	A	247	0	25	22
	A	249	0	0	55
	A	250	0	51	12
	A	251	0	6	50
	A	252	0	17	58
	A	258	17	09	72
	A	1744	3	03	65
Marcoussis Parc de Bellejame	AP	238	0	58	35
Surface totale			21	72	69

Surface total de la forêt : 21,73 ha		
Surface à aménager : 21,73 ha (série 1 : 18,69ha / série 2 : 3,04 ha)		
Surface boisée : 18,07 ha		Surface non boisée : 3,66 ha ⁽²⁾
Surface boisée hors sylviculture 3,04 ha ⁽¹⁾	Le reste : 15,03 ha	Surface à boiser : 3,66 ha
Surface réduite = surface en sylviculture : 18,69 ha		

⁽¹⁾ La parcelle cadastrale A1744 est classée en "réserve naturelle", et de ce fait sa contenance est exclue des surfaces prises en compte dans l'aménagement forestier.

⁽²⁾ Correspond aux trouées de la tempête de 1999.

On retiendra dans la suite de l'exposé une surface de 18 ha 69 a 04 ca, arrondie à 18 ha 69.

0.3 LIMITES-PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

Il n'existe pas de plan de bornage mais les limites de la propriété ne posent pas de problèmes.

La délimitation a été matérialisée par l'implantation de clôtures le long du domaine de la Fédération de Rugby.

Les autres limites sont clairement définies par la présence de l'ancien mur d'enceinte de la propriété qui a été remis en état sur certaines portions.

Voir carte des limites en annexe 8

Tronçon sur le plan	N° des parcelles	Longueur en mètres	Nature de la limite	Terrain riverain	Observation
1	2, 3, 4, 5, 6	605	Salmouille	CNR ²	Limite en milieu de rivière
2	1	370	clôture	CNR	Limite nette
3	1	120	mur d'enceinte		Limite nette
4	7, 9	355	talus		Limite nette
5 et 7	9, 8, 2	1000	mur d'enceinte	Chemin rural	Limite nette
	TOTAL	2450			

0.4 PARCELLAIRE

Le parcellaire forestier est à créer. Il devra être matérialisé sur le terrain en début d'aménagement. (voir carte en annexe 2)

Il tient compte des peuplements en place et des souhaits du propriétaire quant à l'orientation sylvicole et paysagère des différentes parties du domaine.

La surface moyenne des parcelles est de 2,41 ha.

Parcelle	Surface en ha	observation
1	3,04	Réserve naturelle
2	1,87	
3	2,07	
4	1,51	Parcelle paysagère
5	2,58	
6	3,39	
7	1,18	
8	2,46	
9	3,63	
	21,73	

² CNR : Centre National du Rugby

TITRE 1
ANALYSE DU MILIEU NATUREL



1 ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 Topographie et hydrographie

Voir carte en annexe 3.

La forêt est située entre les altitudes 77m pour le point le plus haut , et 64 m pour le point le plus bas.

La forêt départementale de Bellejame est située en bas de versant de la large vallée de la Salmouille orientée est-ouest. Elle reçoit les eaux d'une plaine agricole, traversée par l'autoroute "La Francilienne", au sud, et d'une zone plus urbanisée, bien qu'encore semi-rurale au nord. Les eaux de ruissellement aboutissent in fine dans la Salmouille, rivière délimitant le domaine sur le côté nord, et isolant la parcelle 1 du reste du bois.

On trouve au niveau du parc l'émergence de la nappe souterraine s'écoulant des sables situés en amont au-dessus des calcaires marneux sous-jacents.

Du fait de cette situation, de nombreux fossés et cours d'eau parcourent le bois. Une source plus importante a été aménagée (Fontaine de la Flotte).

Un bassin important (1700 m²) qui avait été aménagé dans le parc originel de Bellejame existe toujours à l'état de mare.

Une cressonnière existait sur la partie nord-ouest du domaine (parcelle 2).

Une mare creusée en 2002, occupe un ancien potager (parcelle3) et permet de recueillir les eaux de ruissellement de cette zone.

1.1.2 Climat

D'après les relevés de la station météorologique de Brétigny-sur-Orge, distante de 10 km à l'est de la forêt, à l'altitude de 80 m, le climat est de type océanique séquanien : climat de transition dans la zone d'affrontement des influences océaniques et semi-continentales. Les relevés suivants couvrent la période 1970-2000.

1.1.2.1 Pluviométrie

La pluviosité moyenne s'élève à 621,5mm répartie uniformément tout au long de l'année.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
49,4	44,5	48,7	50,5	60,0	49,7	55,3	43,3	54,9	55,4	53,1	56,5	621,3

Le nombre de jours de pluie (précipitation \geq 1mm) est de 111 par an, dont 15 jours de forte précipitation (précipitation \geq 10mm).

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
10,3	9,9	10,2	9,3	10,5	8,5	7,9	6,5	8,2	8,8	10,2	10,7	110,9
0,8	0,7	0,6	1,2	1,6	1,3	2,0	1,0	1,7	1,5	1,4	1,2	15,0

Le nombre de jours de brouillard (42), mais principalement en dehors de la saison de végétation, ne permet pas de compenser la faiblesse de précipitation pour des essences exigeantes (hêtre).

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
6,8	4,6	2,4	1,5	1,7	1,0	1,0	1,4	2,4	6,6	6,6	5,9	41,9

1.1.2.2 Températures

Les températures moyennes mensuelles s'échelonnent de 3,6°C pour le mois de janvier à 19°C pour les mois de juillet et août.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
3,6	4,3	7,2	9,5	13,5	16,4	19,0	18,9	15,6	11,4	6,7	4,6	10,9

Moyennes des températures maximales :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
6,3	7,7	11,4	14,3	18,5	21,7	24,7	24,8	20,9	15,7	10,0	7,2	15,3

Moyennes des températures minimales :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
0,9	1,0	3,0	4,8	8,4	11,1	13,2	13,1	10,2	7,1	3,4	2,0	6,5

Les gelées blanches sont fréquentes de novembre à mars, et peuvent être observées dès octobre, jusqu'en mai.

1.1.3 Géologie

Voir coupe géologique en annexe 6.

La coupe géologique fait apparaître deux assises tertiaires horizontales (carte géologique du BRGM "CORBEIL XXIII-15, 2^{ème} édition) sous les colluvions plus ou moins sableuses et/ou limoneuses

- g1b : Marnes, Calcaires et Meulière de Brie sur les franges les plus hautes du domaine,
- g1a : Marnes vertes et Glaises à Cyrènes dans les parties les plus basses, dans lesquelles s'écoulent la Salmouille et de nombreux fossés et d'où jaillissent de nombreuses sources.

1.1.4 Pédologie

On observe principalement un *Sol brun à mull* plus ou moins hydromorphe :

Formé dans une couche de limon peu épaisse (40 cm) recouvrant les argiles, il présente un humus de type mull à décomposition rapide.

On n'observe pas de lessivage, donc pas d'horizon d'accumulation.

1.1.5 Stations forestières

Une première étude effectuée à l'occasion de la rédaction de cet aménagement permet de distinguer trois types de stations forestières, en référence au "Catalogue des Types de Stations Forestières de l'Yveline et de l'Essonne".[1]

La forêt départementale de Bellejame se trouve du point de vue topographique en position basse d'une large vallée, drainée par la rivière Salmouille. De ce fait les stations font parties de l "ensemble de bas de versant, fonds de vallon, vallée ... en position topographique basse, noté f (pour fond)"

Dans cette version du document, les données concernant la parcelle 1, réserve naturelle, ne sont pas prises en compte, mais, à dire d'expert, devraient être classée en f1.

On trouve les stations :

Code	Libellé	Essences associées	Surface ha	%
f 1	chênaie mixte –charmaie mésophile à mésohydrocline sur matériaux drainés	chêne sessile chêne pédonculé érables frêne charme	11,22	60
f 2	chênaie mixte –charmaie mésohydrocline sur matériaux hydromorphe	chêne sessile chêne pédonculé érables frêne charme	5,60	30
f 4	aulnaie-frênaie mésohydrocline	aulnes frênes saules	1,87	10
	TOTAL		18,69	100

1.2 HABITATS NATURELS

La forêt départementale de Bellejame n'abrite pas d'habitat naturel d'intérêt communautaire, ni d'habitats prioritaires au titre de la directive européenne concernant la "conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages" dite Directive Habitats. Elle n'est pas concernée par le réseau Natura 2000.

1.3 ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) - ZONE D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX (ZICO)

Aucune ZNIEFF ou ZICO ne concernent directement ce domaine.

1.4 LES GROUPEMENTS VEGETAUX FORESTIERS

1.4.1 Relevé des espèces végétales

Plusieurs relevés ont été effectués par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris de 1992 et 1997 avant la division du parc en deux propriétés. Ils révèlent un milieu riche, frais parfois hydromorphe, eutrophe et rudérale.

Les relevés faits en 2004 à l'occasion de l'étude de stations pour cet aménagement n'apportent pas de nouvelles espèces.

1.4.2 Répartition des essences forestières

Voir carte des essences en annexe 5

Les essences rencontrées sur cet espace boisé sont

- le chêne pédonculé représenté principalement par de vieux spécimens aux dimensions importantes.
- le frêne est l'essence majoritaire, depuis le semis jusqu'aux sujets très âgés. En particulier de jeunes perchis bien venants occupent d'anciennes prairies ou potagers
- l'érable sycomore et l'érable plane
- le charme et le robinier se trouvent à l'état de taillis
- le merisier de manière disséminée,
- l'aulne, le peuplier se rencontrent dans les parties les plus hydromorphes

Le tableau ci-dessous donne la répartition des essences sur les parties boisées, sans prendre en compte les trouées (3,66 ha).

Essences	Surface en ha	%
chêne	3,15	21
frêne	5,28	35
érable sycomore et érable plane	2,70	18
peuplier	1,20	8
charme, châtaignier, merisier, robinier, aulne	2,70	18
TOTAL	15,03	100

1.4.3 Peuplements et arbres biologiquement remarquables

L'origine de la forêt, parc paysager des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ainsi que la richesse des sols ont permis le développement de nombreux arbres d'allure et de dimension remarquables. Parmi ceux-ci on peut distinguer : (voir carte de l'annexe 7 et paragraphe 2.3)

- deux chênes particulièrement remarquables en raison de leur dimension et de leur position dans le paysage. (1,2)
- un groupe d'aulnes glutineux de hauteur impressionnante, au carrefour des Aulnes. (3)
- un alignement de platanes imposants le long de l'allée reliant la glacière à la Salmouille. (4)
- une cépée de platanes à surveiller en parcelle 1 (réserve naturelle) à la limite est du domaine. (6)

- des charmes eux aussi d'âge respectable méritent le coup d'œil. (5)

1.4.4 Etat sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est correct.

Du fait de l'origine de la propriété, parc laissé à l'abandon pendant de nombreuses années, les arbres ont poussé de manière serrée et ont un coefficient d'élanement H/d (rapport hauteur sur diamètre) élevé, les rendant fragiles et sensibles aux coups de vent. De nombreux arbres, âgés, ont une espérance de vie limitée à quelques dizaines d'années.

1.5 DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

Voir carte des peuplements en annexe en annexe 4.

1.5.1 Description des types de peuplements

Les peuplements sont principalement constitués de futaies issues d'un mélange de futaie et taillis, dont le taillis a rejoint la futaie en hauteur.

Certaines parties du bois ont un aspect régulier soit de vieilles chênaie, soit de jeunes perchis de frênes.

Quelques zones de la partie est du bois ont encore un aspect de TSF constitué de vieilles réserves de chênes sessile ou pédonculé et de frêne et d'un taillis de charme, châtaignier et robinier.

Un taillis de tilleul au sud-est formant la parcelle 9 a été complètement rasé par la tempête de 1999.

La tempête du 26 décembre 1999 a principalement affecté la partie sud-est du parc, mais la totalité du domaine a été touché. Des trouées de taille réduite (<0,5 ha) et de niveau de dégâts de l'ordre de 70 % sont réparties sur tout le parc.

Dans les trouées, des recrues naturelles de diverses essences ont reconquis le terrain, principalement à base de frênes et érables dans les vastes trouées de la parcelle 9, mais aussi de chênes dans les peuplements où des semenciers ont résisté à la tempête.

En parcelle 3 un perchis vigoureux à base de frêne et d'érable en mélange avec quelques charmes et baliveaux de chênes, peut évoluer vers une futaie si l'on y pratique des travaux.

En parcelle 5 le peuplement est constitué de chêne de plus de 80cm de diamètre et de 30m de haut.

Le reste des boisements constitue une futaie hétérogène d'arbres de différentes essences (chêne, charme, châtaignier, frêne, érables, aulne, peuplier, robinier) et de toutes tailles.

1.5.2 Répartition des types de peuplements

Répartition des types de peuplement suivant la typologie des O.R.L.A.M. de 1988

Types	Surface en ha	% Surface totale
1 vides (trouées)	3,66	19,6
3 taillis et futaie avec réserves âgées et taillis recépage	1,95	10,4
4 futaie hétérogène feuillue :		
4.1 riche en GB de chêne	1,53	8,2
4.2 plus diversifiée	4,51	24,1
5 futaie feuillue d'aspect régulier :		
5.4 futaie adulte	5,66	30,3
5.5 perchis	1,38	7,4
Total	18,69	100

Répartition des types de peuplements suivant la typologie C.R.P.F. région Centre et Ile de France [4]

Structure ⁽¹⁾	Surface terrière	Code ⁽²⁾ typologie	Surface en ha	% Surface totale
trouée			3,66	19,6
Régulier PB	16,0	31	0,64	3,4
Régulier PB	22,0	41	0,49	2,6
Régulier PB	27,0	51	1,38	7,4
Régulier BM/GB	23,5	47	1,28	6,8
Régulier GB	8,5	18	1,03	5,5
Régulier GB	13,0	28	1,28	6,8
Régulier GB	15,5	38	1,10	5,9
Sous-Total "régulier"			7,20	
Irrégulier PB	13,5	22	0,93	5,0
Irrégulier PB	17,0	32	1,79	9,6
Irrégulier PB	26,5	52	0,90	4,8
Irrégulier BM	12,0	23	1,06	5,7
Irrégulier BM	17,0	33	0,72	3,9
Déficitaire BM	18,5	35	0,39	2,1
Irrégulier GB	17,0	36	1,40	7,5
Irrégulier GB	32,0	66	0,64	3,4
Sous-Total "irrégulier"			7,83	
Total			18,69	100

(1) Répartition par classe de diamètre à 1,30 m : PB (Petit Bois) de 15 à 25 cm, BM (Bois Moyen) de 30 à 45 cm, GB (Gros Bois) de 50 cm et plus

(2) le code typologie est construit de la manière suivante :

- le chiffre des dizaines correspond à la surface terrière, qui donne une idée de la densité et/ou de la richesse des peuplements
- le chiffre des unités correspond à la structure du peuplement

1.6 FAUNE SAUVAGE

Il n'y a pas d'inventaire de la faune sur cette forêt. Le caractère anthropique et sa situation de forêt périurbaine ne laissent pas de place au grand et moyen gibier. Par contre les mammifères de petite taille (lapin, mulot, renard), sont présents aux côtés de nombreuses espèces d'oiseaux. L'environnement humide, la présence de la Salmouille et de fossés, de sources et de mares, laisse préjuger de la présence de batraciens et d'insectes inféodés à ces milieux. Il serait aussi intéressant de mieux connaître les populations de reptiles et d'odonates présentes dans ces bois.

Le pic noir a été observé, ainsi que la chouette effraie, le pic épeiche, le pic vert, le martin pêcheur, le héron. Un inventaire de l'avifaune reste à faire.

Les vieux ouvrages maçonnés (glacière, source) ainsi que la présence de nombreux vieux arbres creux laissent supposer la présence de chauves souris.

Une étude sur les chiroptères et les batraciens est en cours de réalisation.

La diversité de la faune sauvage existante doit être préservée et développée si possible.

1.7 RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

Il n'y a pas de risque particulier à prendre en compte

1.8 RISQUES D'INCENDIE

En l'absence de résineux et en raison de l'humidité élevée de ce bois, ce risque est fort improbable.

TITRE 2

ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX



2.2.1 Analyse paysagère

Deux types d'analyses sont différenciés : d'une part, les vues qui découlent de la fréquentation du public ou vues internes et d'autre part les vues externes qui s'appliquent sur le site.

♦ Les vues internes :

De part et d'autre des allées elles restent limitées par le manque de perspectives.

Des vues internes sont à mettre en valeur (glacière, fontaine de la flotte, berge de la Salmouille, allée de platanes, clairière sous le chêne remarquable à côté du bassin). Une étude des éléments bâtis et paysagers [2] est en cours ; une première phase a été menée en 2004. Elle conduit à la mise en valeur de ces éléments, et à la création d'une prairie sauvage délimitée par le chêne remarquable n°2 (voir ci-dessous), le bassin et le chemin de la Salmouille, en parcelle 4.

Une perspective doit être créée, et est déjà en partie réalisée par la trouée de la parcelle 9, pour avoir une vue sur la Tour de Montlhéry, point de mire de toute la région.

Quelques arbres ou groupes d'arbres remarquables en raison de leur forme et de leur dimension constituent aussi des éléments de diversification du paysage. (Voir cartes des équipements et des éléments remarquables en annexe 7)

N° arbre sur le plan	Parcelle	Espèce
1	5	chêne sessile
2	3	chêne pédonculé
3	3	peuplement d'aulnes
4	2	alignement de platanes
5	2	charme
6	1	cépée de platanes

♦ Les vues externes :

Les lisières devront être particulièrement soignées

2.3 PRODUCTION LIGNEUSE

La production de bois d'oeuvre n'est pas l'objectif de cette forêt même si les potentialités stationnelles permettraient d'obtenir des produits de grande qualité. La production biologique est importante et nécessite des interventions pour conserver l'ambiance forestière et permettre le développement des arbres d'avenir.

Les arbres de qualité seront exploités en régie et vendus façonnés.

Les coupes d'éclaircie seront vendues en priorité à des cessionnaires, habitués à faire un peu de bois de chauffage dans ce parc antérieurement à l'acquisition du Conseil Général, et qui ont participé aux opérations de nettoyage après tempête.

2.4 ACTIVITES CYNEGETIQUES, PISCICOLES ET PASTORALES

Compte tenu de sa taille et de sa vocation, ce bois n'est pas concerné par la chasse ; cependant il est à noter qu'une population de sangliers existe dans les boisements voisins et si certains individus arrivaient à pénétrer à l'intérieur de l'enceinte du parc une intervention sera possible dans le cadre d'une convention liant la F.I.C.E.V.Y. et le Conseil général de l'Essonne.

Il y avait autrefois des animaux en pâture dans les prés qui sont désormais boisés par le jeune peuplement de frênes.

La pêche n'y est pas autorisée.

2.5 SUJETIONS DIVERSES

Une partie du parc doit servir de zone naturelle d'expansion de crues en complément du bassin du SIVOA. La digue existante doit être prolongée dans la partie est de la propriété départementale (voir carte en annexe 7).

Une canalisation d'évacuation des eaux usées longe la rivière, sous le chemin.

2.6 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

Les parcelles cadastrales du Parc de Bellejame sont classées en Espace Boisé Classé (ND) au POS de la commune de Marcoussis, comme dans celui de la commune de Linas.

TITRE 3

GESTION PASSEE



3 GESTION PASSEE

La forêt départementale de Bellejame a, depuis son acquisition par le conseil général, fait l'objet de travaux importants de remise en état du domaine. Ces travaux ont concerné à la fois le boisement et les infrastructures.

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1 Traitements antérieurs

Aucun document ne permet de décrire la gestion antérieure à l'acquisition par le conseil général. En regard de l'aspect de la propriété aucun traitement sylvicole n'y avait été pratiqué depuis au moins trois décennies. Seules quelques voisins venaient y couper leur bois de chauffage.

3.1.2 Premiers travaux de remise en état

L'acquisition de ce bois correspond à l'évènement de décembre 1999. Comme beaucoup de forêts de la région, celui-ci a été touché de plein fouet par la tempête et de nombreux arbres se sont abattus sur tout le domaine. Les travaux se sont soldés par la récolte de 268 stères de chablis, principalement sur la parcelle 9 qui a été rasée à plus de 95%, auxquelles s'ajoutent une trentaine de m³ de grumes non façonnées et laissées sur place car leur exploitation aurait été difficile.

Cela a toutefois accéléré le nettoyage des sous bois. Dans le même temps les arbres dépérissants dangereux ont été retirés.

3.2 TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Une mare a été créée en parcelle 3 permettant, entre autres, le drainage de l'eau qui sourdrait sur le chemin, le rendant impraticable.

3.3 ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1 Matérialisation des limites

Longueur, nature et état des limites (voir cartes des limites en annexe 8)

Tronçon sur le plan	N° des parcelles	Longueur en mètres	Nature de la limite	Terrain riverain	Observation
1	2, 3, 4, 5, 6	605	Salmouille	CNR ³	Limite en milieu du lit de la rivière
2	1	370	clôture	CNR	Limite nette
3	1	120	mur d'enceinte		Limite nette
4	7, 9	355	talus		Limite nette
5 et 7	9, 8, 2	1000	mur d'enceinte	Chemin rural	Limite nette
	TOTAL	2450			

³ CNR : Centre National du Rugby

3.3.2 Equipements de desserte

Voir carte des chemins en annexe 8

chemins empierrés accessibles aux grumiers	1740
chemins en terrain naturel	560
Total	2300

soit une densité théorique de 10 km/100 ha

Ce réseau permet au public de circuler dans le bois tout en préservant l'intérieur des parcelles boisées. Les engins lourds (grumiers, camions de chantier) peuvent l'utiliser en cas de besoin.

En 2004 le chemin qui longe la rivière a été stabilisé.

3.3.3 Equipements d'accueil du public

Les équipements linéaires d'accueil du public de la forêt sont composés :

- Des chemins du paragraphe précédent : 2,300 km
- d'un parking de huit places

Les autres équipements sont : (voir carte en annexe 7)

- 5 bancs
- 2 corbeilles à détritrus
- 3 barrières pour préserver la forêt de la circulation automobile
- 2 panneaux d'informations
- 2 panneaux indiquant le nom de la forêt
- 3 panneaux de signalisation de type B0 (marquant l'interdiction des véhicules à moteur)

Ces équipements sont en bon état. Leur détérioration par vandalisme n'est pas fréquente. Le vandalisme s'observe plutôt sous forme de "tags" et "graffitis".

3.3.4 Communication

Les panneaux d'informations réalisés en 2003 expliquent aux promeneurs l'origine et l'historique de la forêt.

Une plaquette similaire, reproduite en annexe 10, a été réalisée en parallèle et diffusée auprès des communes.

3.3.5 Autres équipements

De l'ancien parc du château de Bellejame il reste deux édifices : la glacière à proximité du parking, et la fontaine de la Flotte, voûte maçonnée en pierre de taille recouverte de terre sur laquelle quelques arbres ont pris racine. Ces deux ouvrages font l'objet d'un projet de restauration.

Cinq ponts de pierre traversent la Salmouille. Un seul est propriété intégrale du conseil général ; les quatre autres sont pour partie au conseil général, pour partie au centre national de rugby. Leur restauration devra être assurée conjointement. En effet, étant fragilisés par le travail de sape de l'eau, ils présentent un risque pour les promeneurs et devront faire l'objet d'une remise en état.

Une canalisation d'eaux usées longe la Salmouille. Elle a été contrôlée en 2004.

TITRE 4

SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES,

PRINCIPAUX CHOIX



4 SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Pour le premier aménagement de cette forêt la durée d'application est fixée à 10 ans : 2005 – 2014. Cela permettra de tirer un bilan de son application dans un délai suffisant pour avoir pu orienter la gestion forestière, et relativement bref pour pouvoir en modifier certaines options si nécessaire.

4.1 PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

La priorité de ce parc est donnée à l'accueil du public, à la pérennisation des paysages et du milieu naturel. On s'orientera vers une gestion forestière douce, sans coupe traumatisante pour le paysage et le public. La tempête de 1999 a engendré une trouée conséquente (parcelles 9; 2, 3, 6 et 8 dans une moindre mesure), où il faut assurer la reconstitution du peuplement forestier, qui est déjà bien engagée. De ce fait on ne peut envisager d'autres mises en régénération dans l'immédiat et certains peuplements déjà âgés vont devoir encore durer une trentaine d'années. On adoptera une attitude opportuniste, profitant des trouées occasionnelles dues soit à un chablis soit à une coupe pour assurer la régénération par bouquets.

Afin de préserver la fonction d'accueil, les travaux seront réalisés en régie, avec des délais courts et la remise en état immédiate. Le débardage animal (cheval) sera privilégié dans le but de protéger les milieux (sol limoneux hydromorphe). Cela présente en plus un intérêt pédagogique apprécié, des écoles et plus généralement du public.

Le milieu boisé présente une diversité des espèces forestières assez élevée. On favorisera et maintiendra cette diversité.

L'accueil du public implique des contraintes de sécurité et nécessite de protéger le site d'une fréquentation intense à l'intérieure des parcelles.

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

Les précédentes analyses conduisent, au cours de cet aménagement, à privilégier les objectifs suivants :

- préserver les qualités paysagères du site en conservant son aspect naturel au moyen d'une gestion rustique et économe,
- maintenir l'état boisé et la bonne santé des peuplements,
- maintenir la diversité spécifique du milieu forestier,
- valoriser l'accueil du public en concertation avec les partenaires locaux,
- approfondir les connaissances historiques du parc,
- approfondir les connaissances floristiques et faunistiques du site.

Ainsi, la forêt départementale de Bellejame sera composée de deux séries

SERIE	SURFACE (ha)	OBJECTIFS	(Fonctions)	TYPE DE SERIE	TYPE DE TRAITEMENT
1	18,69	Accueil du public	Protection générale des milieux et des paysages	Accueil du public	Traitement en futaie irrégulière
2	3,04	Protection des milieux		Intérêt écologique général	Réserve naturelle

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE 1

4.3.1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement

La structure souhaitable à long terme sur la majeure partie de la forêt est la futaie irrégulière par bouquets, d'essences feuillues. Le type de traitement retenu pour atteindre cette structure idéale est la conversion en futaie irrégulière par bouquets.

La régénération naturelle sera privilégiée et pourra être complétée si besoin par la mise en place de plants de chêne sessile ou pédonculé et de feuillus précieux (merisier, érables, alisier, cormier, aulne). On profitera des ouvertures suffisantes apportant de la lumière pour travailler la régénération, en assurant ainsi un mélange des essences et des classes d'âge.

4.3.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

La structure irrégulière recherchée conduit à conserver le maximum d'essences feuillues adaptées aux stations de cette forêt.

La représentation du chêne est toutefois insuffisante (20% des peuplements) et concerne surtout les classes d'âges élevées. Il sera favorisé dans les régénérations aux dépens des frênes et des érables, dont la forte dynamique sera suffisante pour assurer leur présence.

Dans les stations plus hydromorphes l'aulne sera favorisé en mélange avec du saule et du peuplier.

Le merisier, bien que la station lui soit propice, est sous représenté. On profitera des compléments nécessaires pour l'installer en bouquets.

Les critères d'exploitabilité se baseront sur le diamètre et l'état sanitaire des arbres. Dans le traitement en futaie irrégulière de production on cherche à conserver les arbres objectifs jusqu'à leur optimum économique. Dans cette forêt, où l'on recherche des arbres de forte valeur patrimoniale, on prendra avant tout comme critères l'esthétisme, la capacité à régénérer, la sécurité du public.

Tableau des essences objectif :

Station	Essence objectif Critères de renouvellement ⁽¹⁾	Essences associées	Parcelles <i>Surface</i>
f 1	Chêne sessile Chêne pédonculé Ø 80 cm	Châtaignier Erable sycomore Merisier, Frêne Alisier torminal Charme	2p – 3p – 4p – 5p – 6p 7p – 8p – 9p <i>11,22 ha</i>
f 2	Frêne Ø 60 cm	Erable sycomore Merisier, Chêne pédonculé Châtaignier Alisier torminal Charme	3p – 4p – 5p – 6p – 7p 8p – 9p <i>5,60 ha</i>
f 4	Aulne Ø 45cm	Saule Frêne Erables	2p – 3p <i>1,87 ha</i>
	TOTAL		<i>18,69 ha</i>

⁽¹⁾ Ce sont des critères généraux devant guider la sylviculture, qui n'interdisent pas de conserver des sujets exceptionnels de diamètre bien supérieur.

4.3.3 Détermination de l'effort de renouvellement

Ce chapitre ne s'applique pas à cette forêt.

D'une part sa vocation n'est pas la production de bois mais l'accueil du public, d'autre part le traitement irrégulier retenu ne se base pas sur ces critères comme élément de décision.

Les dégâts occasionnés par la tempête ont largement contribué au rajeunissement des peuplements et il n'est pas envisageable, ni nécessaire de prévoir d'autres coupes de régénération sur ces vingt hectares.

4.3.4 Classement des unités de gestion

Les unités de gestion sont rassemblées en groupes qui bénéficieront d'interventions sylvicoles de même nature. Leur répartition spatiale est indiquée sur les cartes d'aménagement en annexe 9.

Ces groupes sont les suivants :

Groupe	Parcelles	Contenance (en hectares)
G.R. Groupe de reconstitution	2a – 6a – 9a	3,18
GA 1 Groupe d'Amélioration	2b – 3a – 4 – 5 – 6 7 – 8a – 9b – 9c	14,95
GA 2 Groupe d'Amélioration des perchis	3b – 8b	0,56
TOTAL		18,69

La parcelle 4, classée dans le groupe GA1, a une vocation paysagère et sera traitée suivant les recommandations de l'étude paysagère réalisée en 2004 [2] (prairie).

Le groupe de reconstitution réunit les parcelles dans lesquelles des trouées importantes consécutives à la tempête de 1999 nécessitent des travaux sylvicoles (dégagements, plantations de regarni). D'autres trouées de taille plus réduite sont dispersées dans le groupe d'amélioration GA1 et la régénération qui s'y développe justifie là aussi des travaux sylvicoles (trouées en parcelles 3 et 8). Les parcelles de ce groupe, traitée en futaie irrégulière, pourront voir au cours de leur évolution d'autres bouquets pour lesquels des travaux sylvicoles deviendront nécessaires.

L'objectif à l'issue de l'aménagement est la réussite de la reconstitution du groupe GR.

4.4 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE 2

Cette parcelle bénéficie d'une gestion de réserve naturelle. Aucune action sylvicole n'y sera menée. Les travaux éventuels se limiteront à la mise en sécurité des limites .

Un document de gestion définissant le protocole de suivi et un "état 0" de la réserve seront réalisés en début de période d'aménagement.

Des études complémentaires permettront d'approfondir les connaissances sur ce milieu pour la faune, la flore, et l'évolution de ce bois en l'absence d'intervention humaine.

TITRE 5

PROGRAMME D' ACTIONS



5 PROGRAMME D' ACTIONS

5.1 DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

(voir annexe 1)

Il faudra faire modifier l'occupation des terrains en ce qui concerne les matrices cadastrales. Certaines parcelles sont classées comme terrain de sport ou potager et ont une valeur cadastrale, sur laquelle est calculée la taxe foncière, bien supérieure aux terrains boisés. (seule la parcelle A258 est classée en espace boisé)

5.2 DISPOSITIONS CONCERNANT L'ACCUEIL DU PUBLIC

5.2.1 Opérations de sécurité

Un repérage annuel d'arbres ou de tiges, en bordure des allées, présentant un danger pour le public sera effectué. Ces arbres et tiges feront l'objet soit de soins (enlèvement de branches sèches) soit d'abattage.

Une attention particulière sera portée au gros charme de la fontaine de la Flotte, qui, s'il tombait, serait dangereux pour le public et, de plus, entraînerait la voûte de pierres dans sa chute.

5.2.2 Opérations sur les équipements d'accueil

5.2.2.1 Infrastructure

Un élagage latéral tous les cinq ans visera à maintenir l'emprise des allées stabilisées.

Une reprise partielle décennale de l'ensemble des allées stabilisées permettra leur maintien dans un état correct. Les berges de la Salmouille seront consolidées. Les accotements bénéficieront d'un fauchage annuel automnal.

Une opération de soufflage des feuilles sera menée annuellement sur les allées stabilisées.

5.2.2.2 Mobilier

Le mobilier présent sur la forêt est globalement bien adapté aux besoins du public. Il sera complété par 2 bancs supplémentaires, 2 panneaux d'informations, 2 bornes d'explication des éléments bâtis, ainsi qu'une barrière et un panneau de type B0 (marquant l'interdiction des véhicules à moteur).

L'ensemble du mobilier sera alors composé de :

- 7 bancs,
- 2 corbeilles à détritits
- 4 barrières pour préserver la forêt de la circulation automobile
- 4 panneaux d'informations
- 2 bornes d'explication des éléments bâtis,
- 2 panneaux indiquant le nom de la forêt
- 1 aire de stationnement
- 4 panneaux de signalisation de type B0 (marquant l'interdiction des véhicules à moteur)

Ce mobilier sera entretenu par ponçage et lasurage une fois par an et renouvelé en respectant l'homogénéité selon les besoins, environ tous les 15 ans.

5.2.2.3 Opérations de propreté

Le niveau actuel du ramassage des détritrus permet de maintenir les lieux propres. Il sera reconduit pour les années à venir.

5.2.3 Soins apportés aux opérations de coupes et travaux

Ces opérations (cf. 5-4) seront particulièrement soignées et les rémanents d'exploitation seront éparpillés dans les parcelles concernées. Le débardage animal sera préféré pour l'extraction des bois d'oeuvre. Les chemins seront remis immédiatement en état après la coupe.

5.3 OPERATIONS EN FAVEUR DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITE

5.3.1 Généralités

Quelques grands principes méritent d'être rappelés :

- Maintenir les arbres remarquables répertoriés.
- Favoriser le sous étage.
- Favoriser le mélange d'espèces.
- Conserver des arbres secs et des arbres creux compatibles avec les contraintes de sécurité (donc principalement au milieu des parcelles).
- Maintenir des 'flots paysagers et de vieillissement lors du renouvellement ou rajeunissement des peuplements.
- Apporter un soin particulier à l'exploitation des bois et maintenir du bois mort naturel sur le parterre des parcelles.
- Pratiquer un fauchage automnal à privilégier.

5.3.2 Opérations spécifiques de valorisation paysagère

Une perspective sur la Tour de Montlhéry sera créée en parcelle 9.

5.3.3 Opérations spécifiques de conservation et de développement de la biodiversité

Meilleure connaissance du milieu naturel par un complément d'inventaires dans les domaines suivant : ornithologie, entomologie, herpétologie, chiroptérologie et botanique.

5.3.4 Opérations spécifiques à la série 2

Un document de gestion définissant le protocole de suivi et un "état 0" de la réserve seront réalisés en début de période d'aménagement.

Des études complémentaires permettront d'approfondir les connaissances sur ce milieu pour la faune, la flore, et l'évolution de ce bois en l'absence d'intervention humaine.

5.4 OPERATIONS SYLVICOLES

5.4.1 Coupes

Dans le groupe de reconstitution les coupes concerneront les quelques arpents en bordure de trouées pour une opération sanitaire regroupée avec les coupes des parcelles adjacentes.

Dans le groupe d'amélioration GA1 les coupes auront une rotation de 10 ans. Elles regrouperont plusieurs parcelles de manière à obtenir des lots conséquents et seront concentrées sur des périodes courtes et espacées de manière à

limiter la gêne du public. L'objectif des martelages sera de repérer les arbres d'avenir et de leur donner l'espace suffisant à leur développement. On visera une surface terrière après coupe de 16 à 18 m² pour les chênes, de 13 à 15 m² pour les autres essences.

Comme en futaie jardinée on travaillera au profit des arbres les plus gros et les plus vigoureux tant que leur état sanitaire permet de les maintenir. On prélèvera toutefois suffisamment de gros bois de manière à permettre un passage à la futaie suffisant et ne pas laisser vieillir le peuplement.

Dans le groupe d'amélioration GA 2 on interviendra dès le début de l'aménagement pour éclaircir fortement le perchis de frêne. L'objectif est de descendre en fin d'aménagement à une densité de 600 tiges/ha pour une hauteur dominante de 20m.

5.4.2 Etat d'assiette

Les coupes portées à l'état d'assiette seront pour une bonne partie vendues en bloc et sur pied à des cessionnaires.. Les grumes de valeur seront exploitées en régie et regroupées avec d'autres lots de forêts départementales voisines (Roche Turpin, Rocher de Saulx, Bois des Grais) afin d'obtenir des offres attractives.

L'éparpillement des rémanents sera précisé aux clauses particulières et le débardage à cheval sera favorisé.

Parcelle	2006	2009	2012	OBSERVATION
1				Réserve naturelle : pas de coupe
2		X		
3-a	X			
3-b	X		X	Eclaircie du perchis
4		X		Parcelle paysagère
5		X		
6			X	
7			X	
8-a	X			Coupe sanitaire
8-b	X		X	Eclaircie du perchis
9-b et c			X	

5.4.3 Travaux

Les travaux concerneront les trouées de la tempête et les bouquets ouverts dans les peuplements. Il s'agit d'assurer la reconstitution de ces peuplements forestiers, principalement en parcelle 9.

Dans la parcelle 9 le dégagement des semis naturels de feuillus précieux aura lieu dans les premières années de l'aménagement. On complètera ces recrues naturelles par des plantations par bouquets de chêne sessile et de merisier.

Dans les autres trouées permettant d'espérer une régénération, des dégagements seront pratiqués en favorisant les semis de chêne (parcelles 6 et 8), de frêne et d'érables (parcelles 3 et 2). En parcelle 2, on complètera la régénération naturelle en implantant des aulnes et des saules.

(voir tableau ci dessous)

Parcelle	Etat en 2005	Travaux	Surface
2-b	Trouée dans le peuplement d'érables	Dégagements en 2006 2008 2010	0,20 ha
2-c	Trouée dans la zone hydromorphe	Dégagement en 2006 Plantations en 2006 Dégagements en 2007 2008 2010 2012	0,40 ha
3-c	Trouée dans le peuplement de frêne	Dégagements en 2006 2008 2010	0,20 ha
6-a	Trouée dans le peuplement de chêne	Dégagements en 2006 2008 2010	0,70 ha
8c	Trouées par endroits, peuplement clair	Dégagements en 2006 en favorisant le 2008 chêne sous les 2010 semenciers compléments avec des essences de lisières à la discrétion du gestionnaire	0,40 ha
9a	Grande trouée; forte dynamique de la ronce recrus de frêne, érable, merisier	Dégagements en 2006 Plantations en 2008 (regarnis si besoin) Dégagements en 2008 2010 2012 compléments avec des essences de lisières à la discrétion du gestionnaire	2,20 ha

5.5 DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

5.5.1 Parcellaire

Le parcellaire sera matérialisé par peinture des numéros de parcelles sur les arbres d'angles en début d'aménagement.

Les limites de parcelles, lorsqu'elles se confondent avec les allées stabilisées, les sentiers en terrain naturel et le périmètre sont entretenues en même temps que ces derniers. Dans les cas contraires, la matérialisation de ces limites sera réalisée par apposition de traits de peinture de couleur rouge marron qui reste discrète dans le paysage et par fauchage et élagage tous les dix ans.

5.5.2 Assainissement

Les fossés, les canaux des parcelles 5 et 6, seront entretenus : reprofilage et nettoyage des accotements tous les 5 ans.

Il sera nécessaire de veiller à ce que l'entretien de la Salmouille par les services concernés soit effectif.

5.6 COMMUNICATION

Cet aménagement pourra, à la demande du Conseil Général, être présenté au public.

D'autre part, une réunion annuelle dans le cadre du comité de suivi du Parc de Bellejame pourrait avoir lieu avec les élus des communes concernées, les riverains et les associations naturalistes pour faire le bilan de l'année écoulée et présenter les projets de l'année suivante. Elle serait alors pilotée par le Conseil Général.

Une information préalable aux coupes pourra être réalisée par la pose d'affiches explicatives sur les panneaux d'information, relayée par des articles dans la presse locale.

TITRE 6

BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER



TITRE 6

BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6 BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6.1 FICHES DE PREVISIONS DE RECOLTES

Il sera récolté **82 m³** en moyenne par an, principalement en bois de chauffage, soit **3,77 m³/ha/an**.

Cette valeur proche de l'accroissement annuel moyen (3,5 m³/ha/an pour le chêne en moyenne en Ile de France), permettra de maintenir l'état boisé du parc sans capitalisation excessive de vieux bois.

6.2 RECETTES

Tableau des prévisions de recettes

Série 1

Euros de l'année 2004

Surface : 18,69 ha

Période d'aménagement : 2005 - 2014

PRODUITS LIGNEUX		RECETTES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES PENDANT L'AMENAGEMENT	
catégories de produits	Volume par catégorie de produits	Prix unitaires	Recettes escomptées
grumes	15 m ³ /an	40 €/m ³	600 €/an
Tiges et houppiers ⁽¹⁾	67 m ³ /an	25 €/m ³	1675 €/an
REVENUS TOTAUX ANNUELS (assujettis aux frais de garderie)			2275 €/an

(1) bois de chauffage exploité et vendu "bord de route"

6.3 DEPENSES

Tableau de prévisions de dépenses.

Attention : Ces dépenses concernent la gestion forestière et l'entretien courant pour l'accueil du public. Les dépenses liées aux aménagements paysagers et aux ouvrages bâtis ne rentrent pas dans ce budget.

Série 1 et 2

Euros de l'année 2004

Surface : 21,73 ha

Période d'aménagement : 2005 - 2014

DEPENSES ANNUELLES MOYENNES PREVISIBLES			
NATURE	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL
Maintenance ⁽¹⁾	5750		5750
Peuplements ⁽²⁾	900	1450	2350
Infrastructures ⁽³⁾	4400	10000	14400
Série d'intérêt écologique, Paysage biodiversité ⁽⁴⁾	900	4100	5010
Accueil du public ⁽⁵⁾	3800	1100	4900
TOTAL	15750	16650	32400

(1) entretien du parcellaire forestier, des limites, des chemins

(2) travaux de reconstitution, amélioration dans les perchis, exploitation et débardage animal

(3) mise en place du parcellaire forestier, réfection et stabilisation de chemins, réfection du parking, curage des fossés

(4) entretien et mise en valeur des arbres remarquables, maintien du point de vue sur la Tour de Monthéry, entretien des mares, études complémentaires sur la faune, la flore, la biodiversité.

(5) Propreté, entretien et remplacement du mobilier, mise en sécurité

6.4 BILAN PASSE ET FUTUR

Tableau du bilan financier :

Série 1 et 2

Euros de l'année 2004

Surface : 21,73 ha

Période d'aménagement : 2005 - 2014

BILAN FINANCIER		
PREVISIONNEL ANNUEL		
RECETTES		2275 €
DEPENSES	Section de fonctionnement	15750 €
	Section d'investissement	16650 €
	Frais de garderie	227 €
	TOTAL DEPENSES	32627 €
BILAN		- 30352 €

Commentaire : le bilan négatif assez élevé (environ 150€/ha/an) par rapport à d'autres forêts du département s'explique par les investissements encore nécessaires pour la réhabilitation de ce parc, son caractère de parc urbain proche du CNR, l'effort important de reconstitution après la tempête de 1999, et les faibles revenus forestiers attendus.

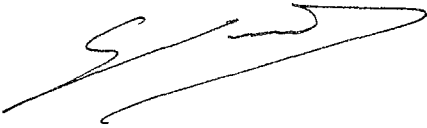
Cet aménagement a été réalisé par Luc BARET, Technicien Forestier, avec l'aide d'Hervé ROBERT, Chef de District Forestier,

et la collaboration d'Isabelle PICHARD pour la cartographie

Contrôlé par Christophe Rousson, responsable des aménagements de l'Agence de Fontainebleau.

Rédigé par Luc Baret

Technicien



Présenté par François Virely

Directeur d'Agence de Versailles

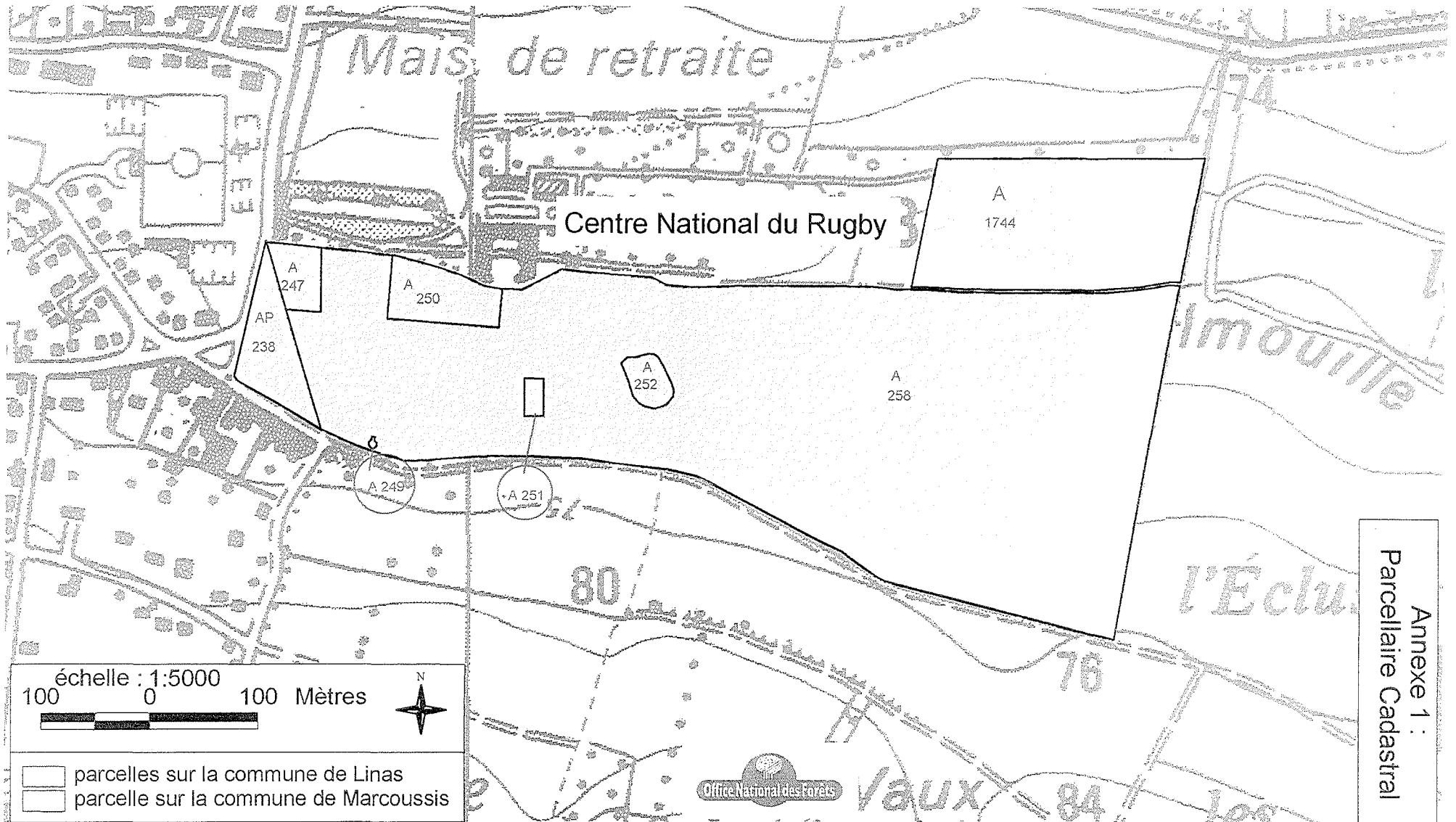


7 LISTE DES ANNEXES

- ◆ annexe 1 : carte du parcellaire cadastral
- ◆ annexe 2 : carte du parcellaire forestier
- ◆ annexe 3 : carte des stations forestières
- ◆ annexe 4 : carte de peuplements
- ◆ annexe 5 : carte des essences
- ◆ annexe 6 : coupe géologique
- ◆ annexe 7 : carte des équipements et des éléments remarquables
- ◆ annexe 8 : carte des limites et des chemins
- ◆ annexe 9 : carte d'aménagement
- ◆ annexe 10 : plaquette d'information
- ◆ annexe 11 : relevés floristiques

Forêt départementale de Bellejame

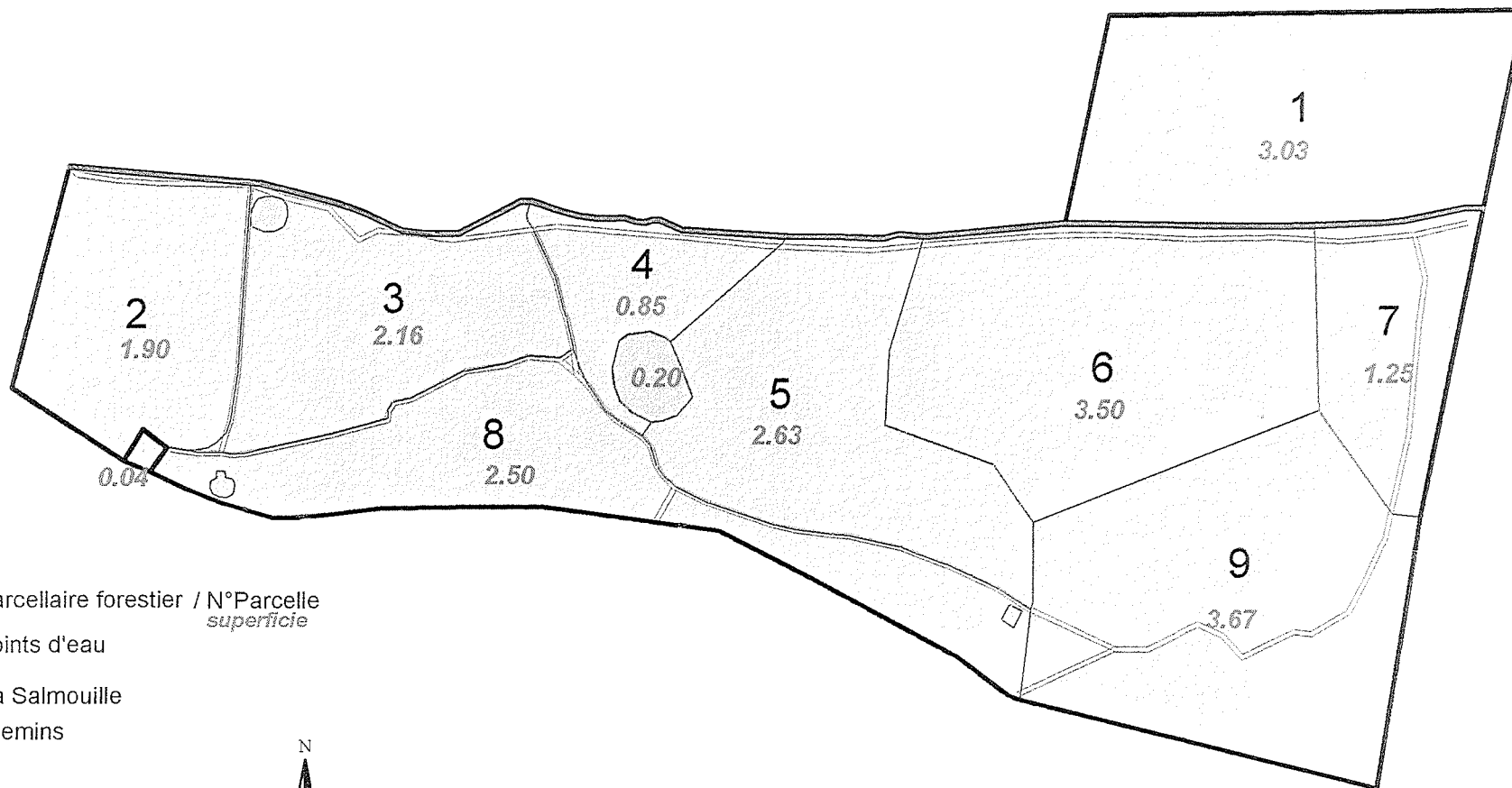
Parcellaire cadastral





Forêt départementale de Bellejame

Parcellaire forestier



- 6 Parcellaire forestier / N°Parcelle superficie
- points d'eau
- La Salmouille
- chemins



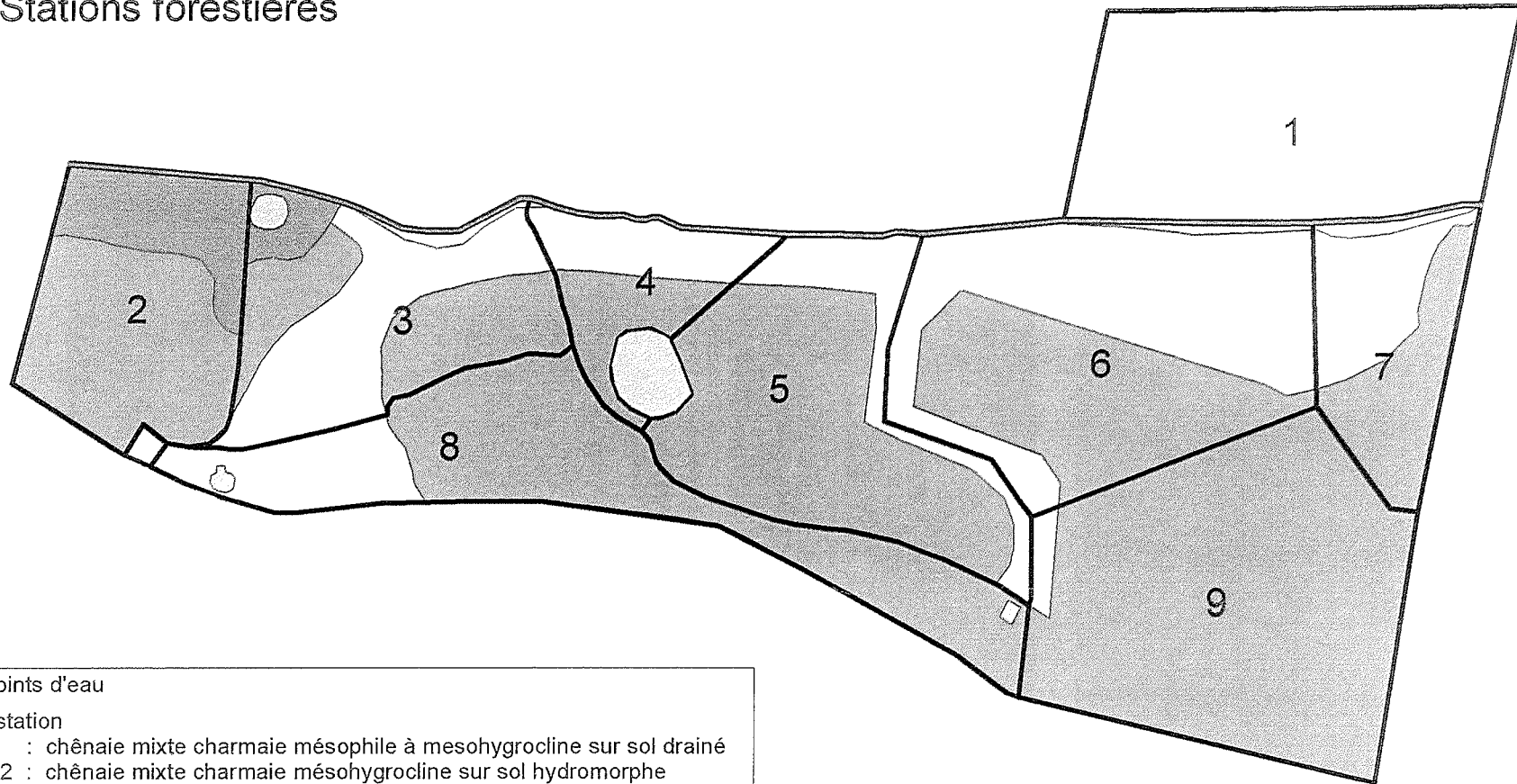
échelle 1:4000



Annexe 2 :
Parcellaire Forestier

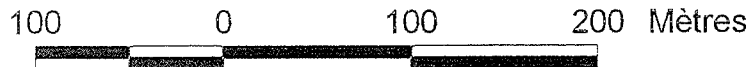
Forêt départementale de Bellejame

Stations forestières



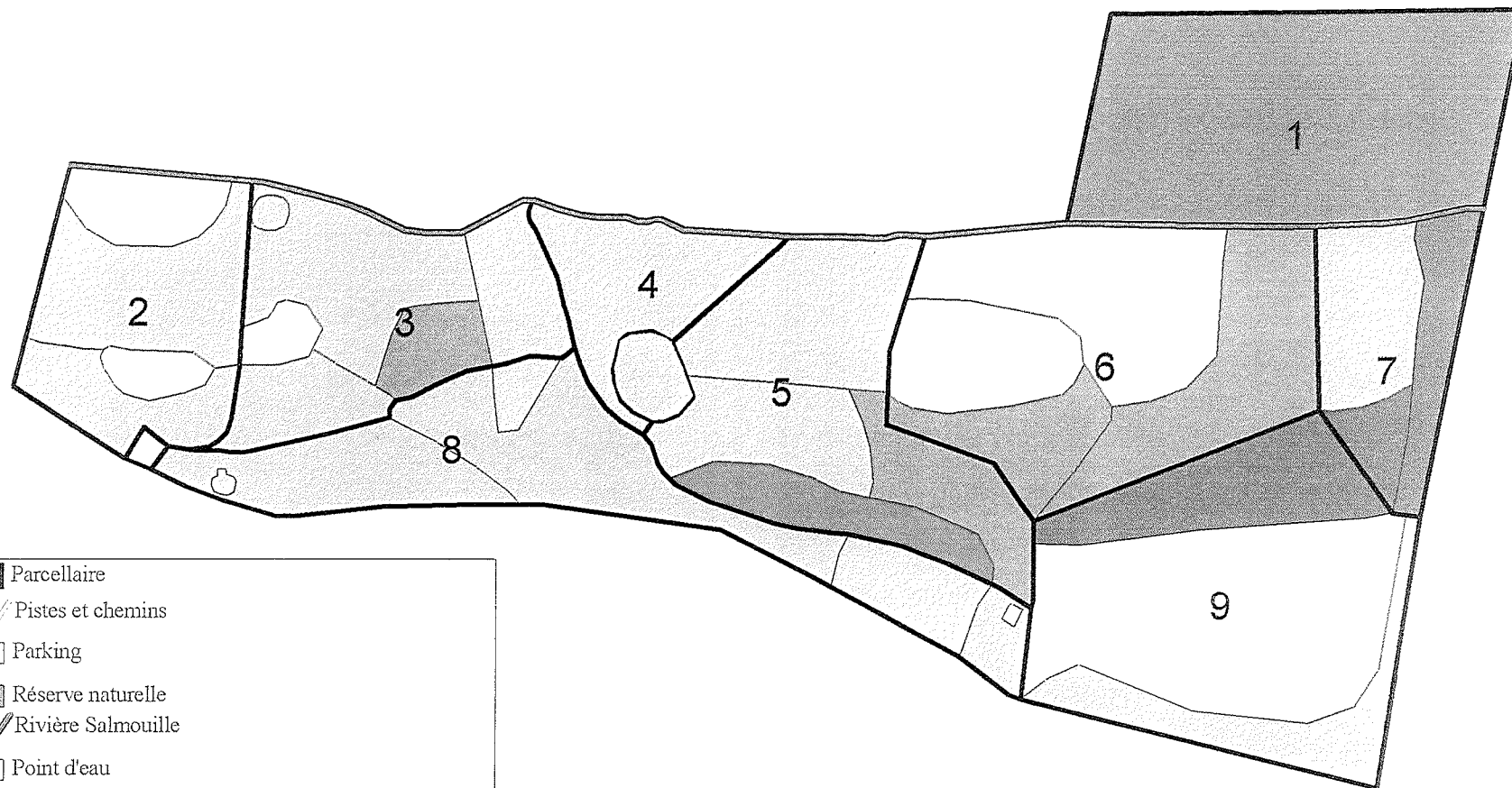
- points d'eau
- type de station
 - F1 : chênaie mixte charmaie mésophile à mesohydrocline sur sol drainé
 - F22 : chênaie mixte charmaie mésohydrocline sur sol hydromorphe
 - F41 : Aulnaie Frênaie mésohydrocline

échelle 1:4000

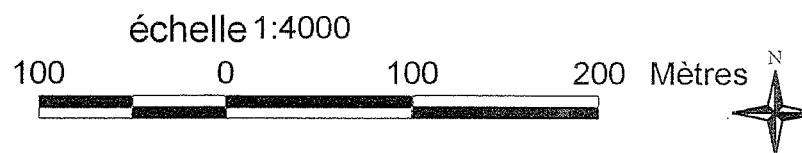


Forêt départementale de Bellejame

carte des peuplements



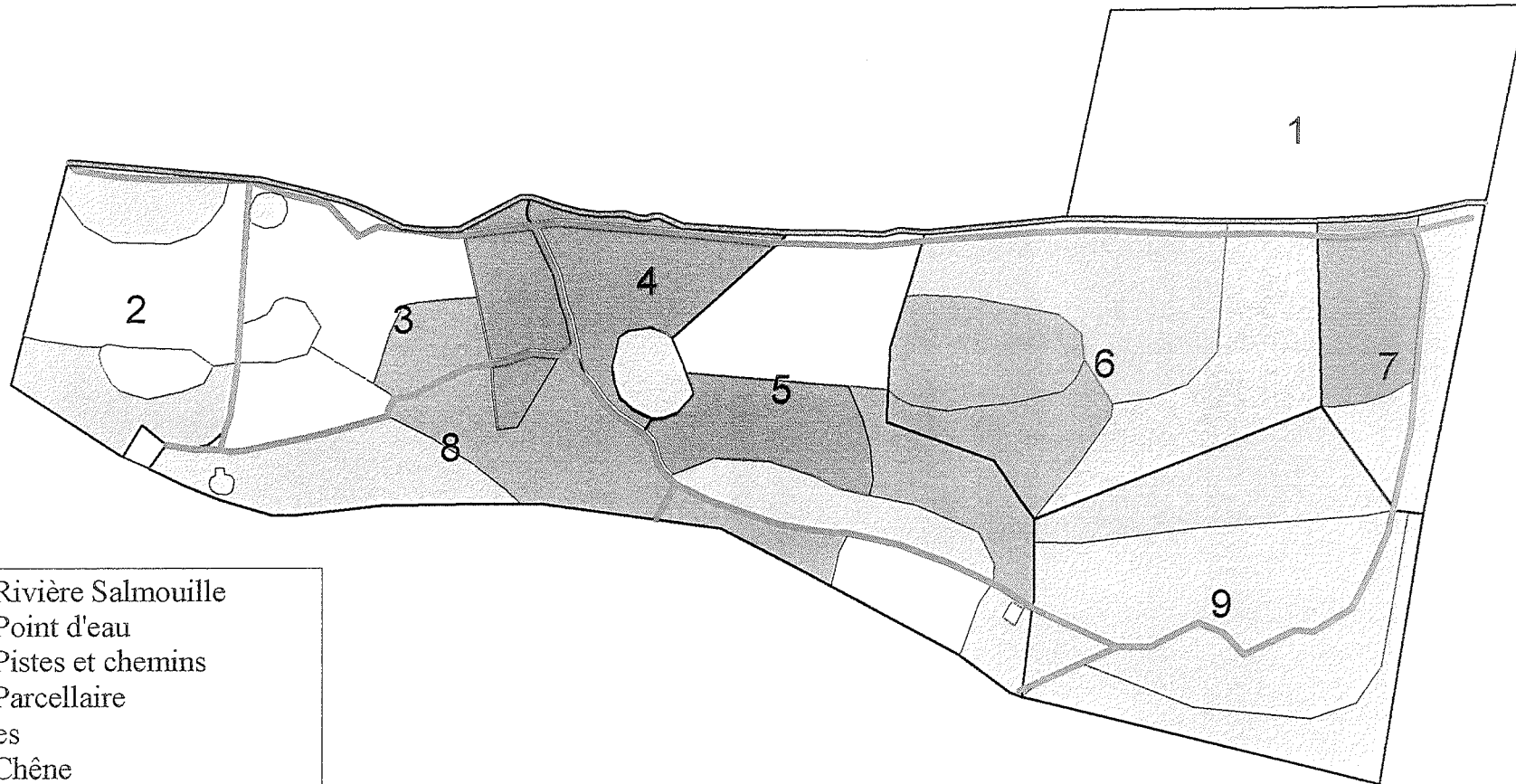
	Parcelle
	Pistes et chemins
	Parking
	Réserve naturelle
	Rivière Salmouille
	Point d'eau
peuplements	
	Futaie régulière à dominance Gros Bois
	Futaie régulière à dominance Gros Bois, Bois moyen
	Futaie régulière à dominance Petit Bois
	Futaie irrégulière
	Taillis
	Taillis sous futaie
	trouée



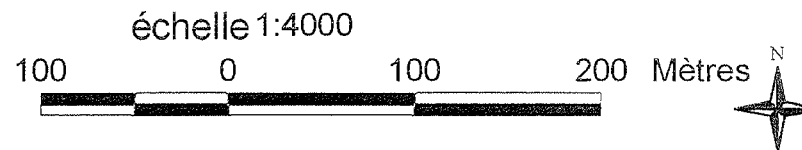
Annexe 4 :
carte des peuplements

Forêt départementale de Bellejame

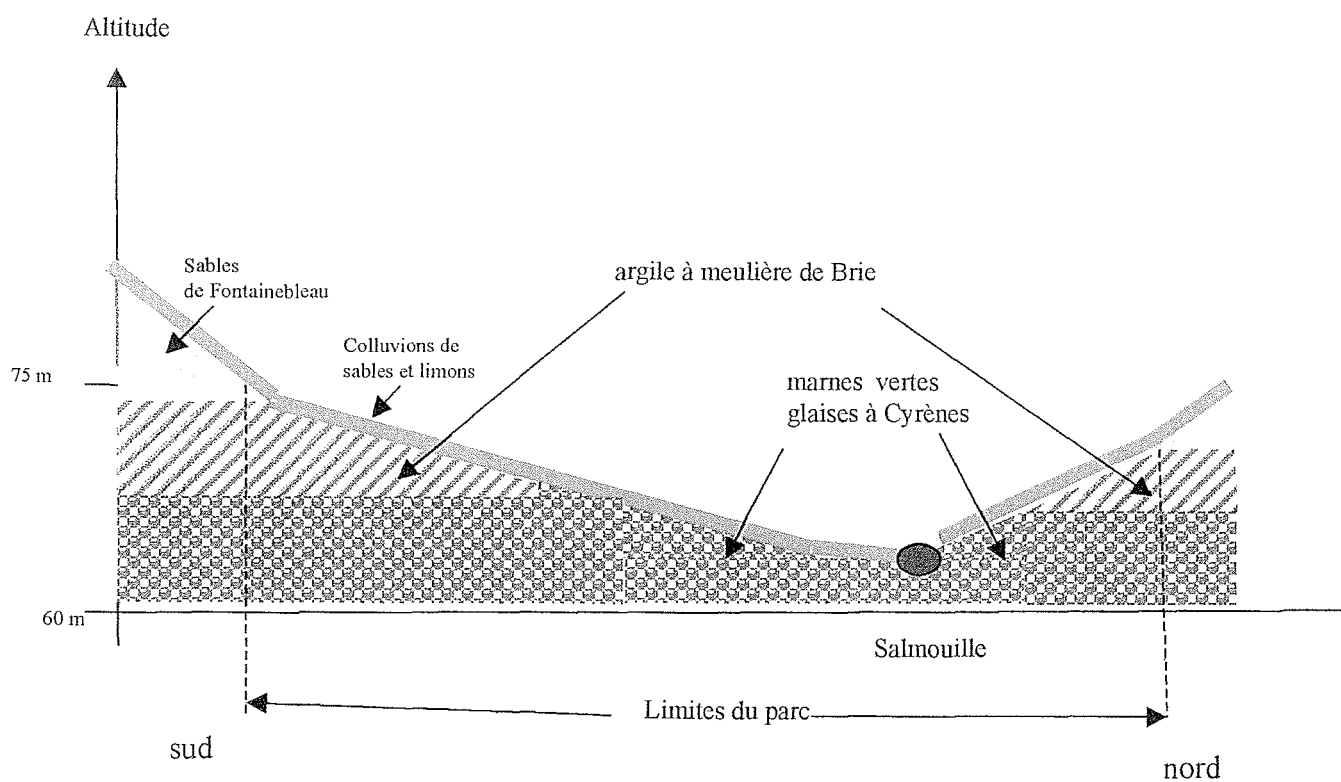
carte des essences



	Rivière Salmouille
	Point d'eau
	Pistes et chemins
	Parcelle
essences	
	Chêne
	mélange Chêne et Frêne
	mélange Chêne et Erable
	Châtaignier
	Feuillus en Mélange
	Frêne
	mélange Frêne et Erable
	Peuplier
	Robinier



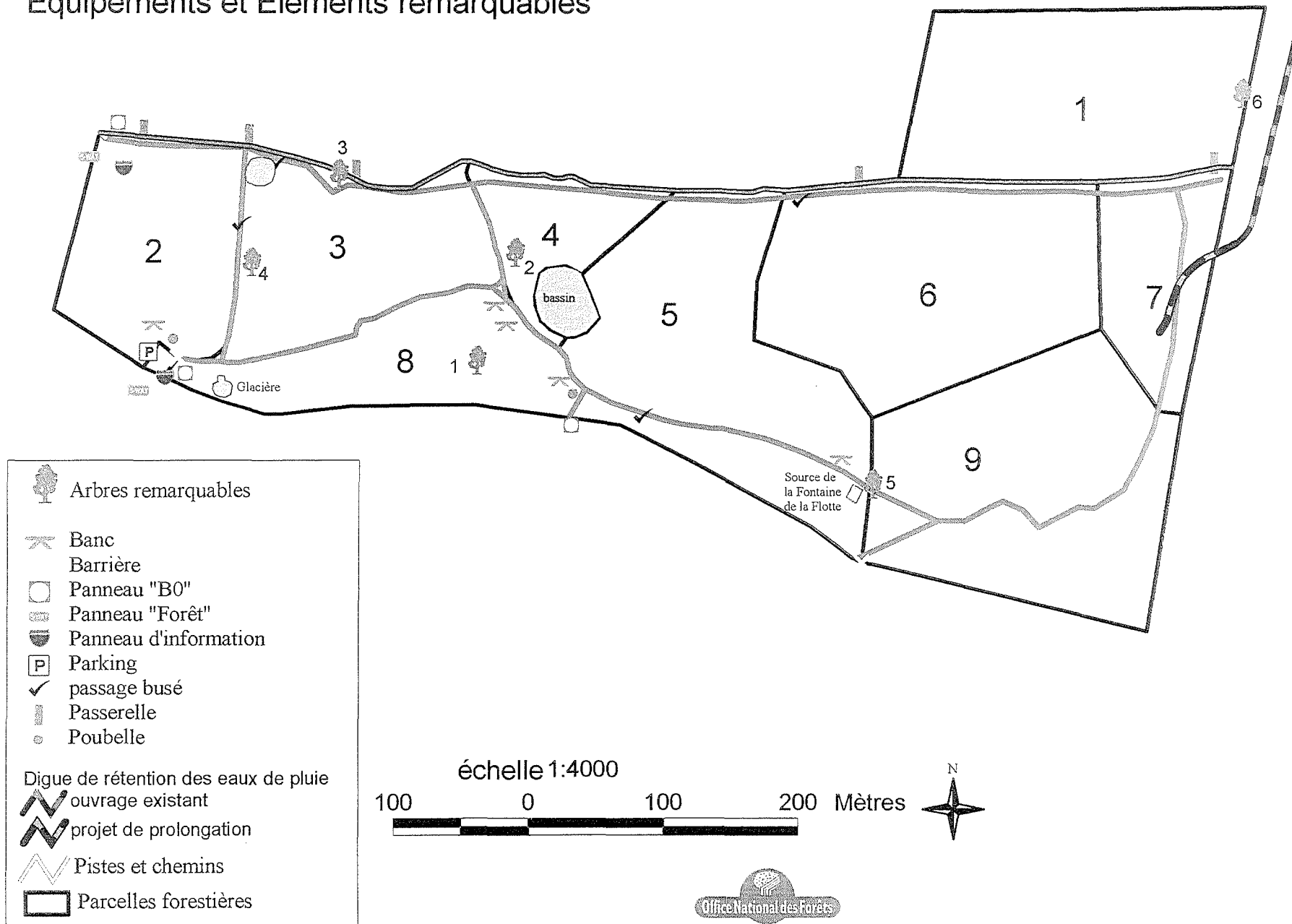
Annexe 6
coupe géologique



Coupe géologique schématique Sud / Nord du massif

Forêt départementale de Bellejame

Equipements et Eléments remarquables

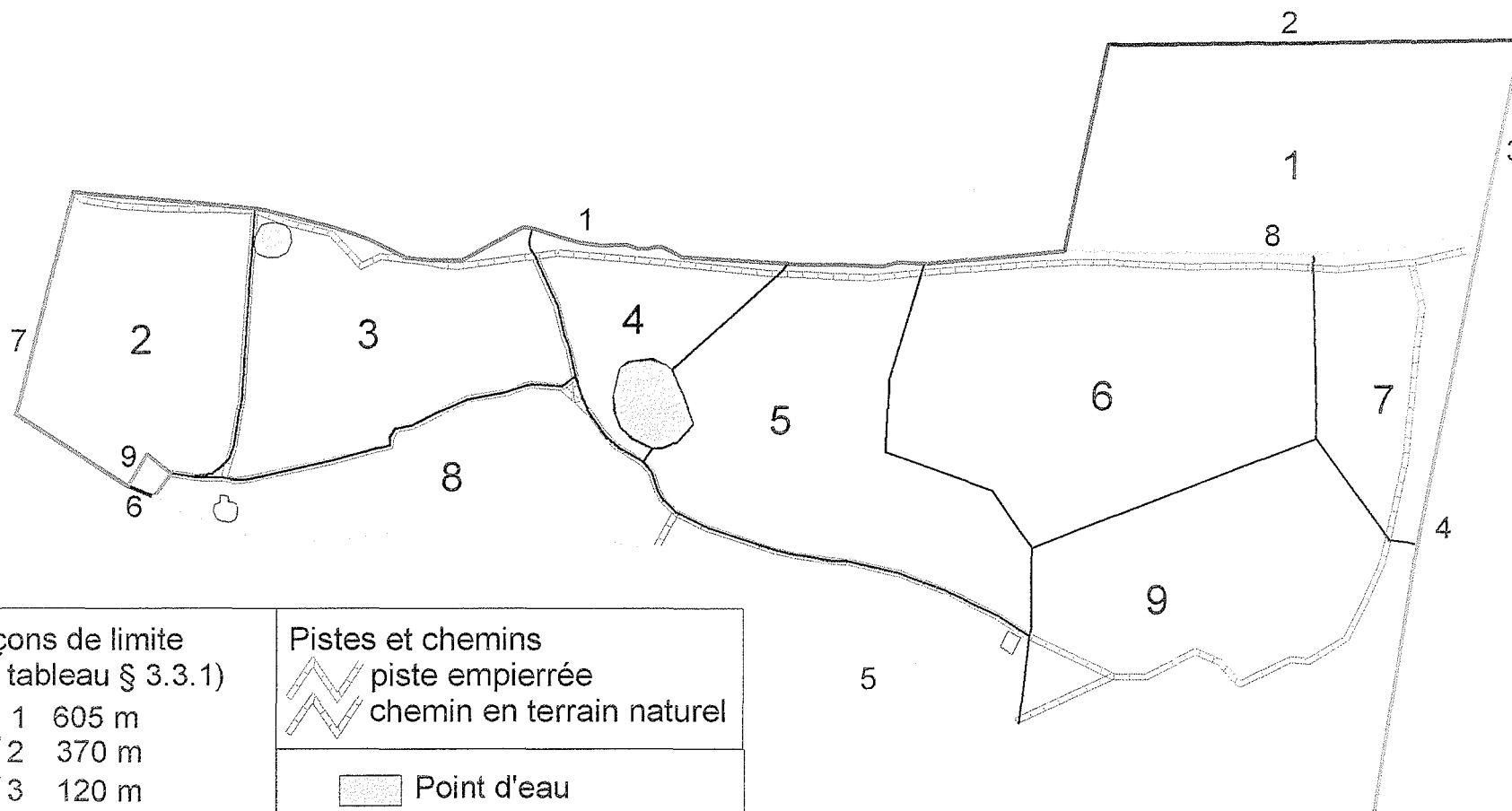


Annexe 7 :
Equipements et
Eléments remarquables



Forêt départementale de Bellejame

carte des limites et chemins



trçons de limite
(voir tableau § 3.3.1)

- 1 605 m
- 2 370 m
- 3 120 m
- 4 355 m
- 5 767 m
- 6 18 m
- 7 215 m
- 8 250 m
- 9 60 m

Pistes et chemins

- piste empierrée
- chemin en terrain naturel

Point d'eau

Parcelle forestière

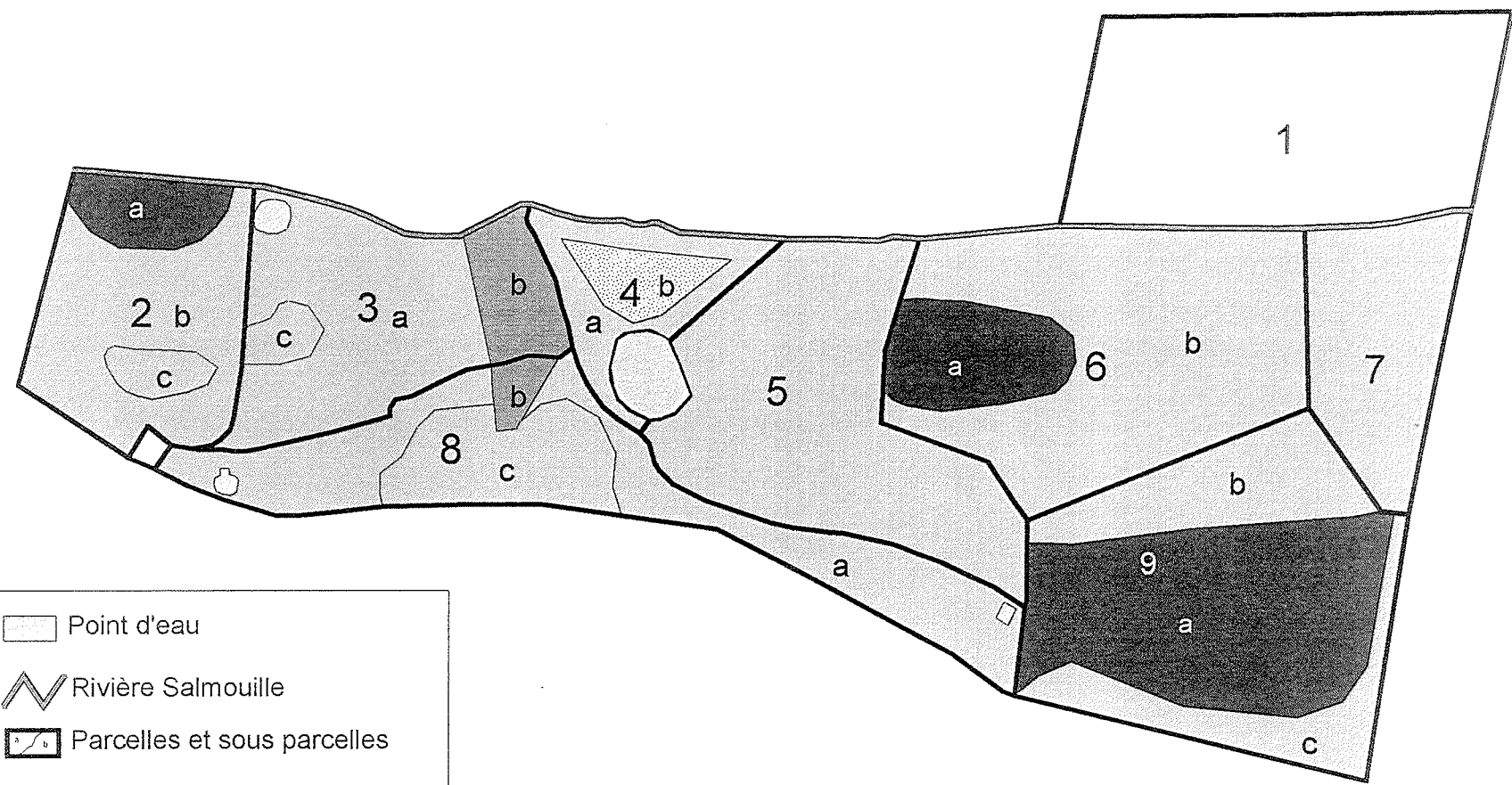


échelle 1:4000

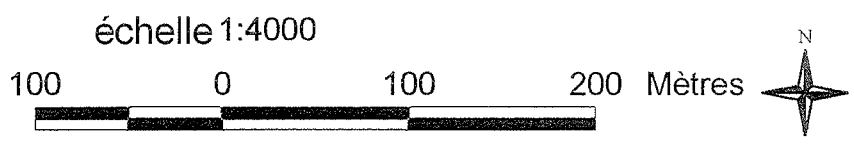


Forêt départementale de Bellejame

Carte d'aménagement



	Point d'eau
	Rivière Salmouille
	Parcelles et sous parcelles
groupes d'aménagement	
	GR : Reconstitution
	GA1 : Amélioration
	GA2 : Amélioration des perchis
	Prairie



agence de Fontainebleau - L. Baret 01/02/2005

Annexe 9 :
carte d'aménagement

Annexe 10 : plaquette d'information

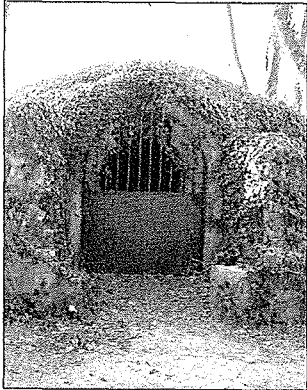
Espaces Naturels Sensibles

Forêts

Parc de Bellejame

Domaine départemental

Ce site a été acquis et aménagé par le Conseil général de l'Essonne avec le produit de la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles



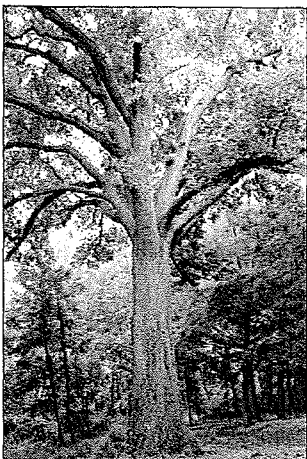
La Glacière aujourd'hui

La partie sud du parc de Bellejame a été acquise en 2000 au titre de la politique de protection des espaces naturels sensibles. Cet espace boisé s'étend sur 22 hectares sur les communes de Linas et de Marcoussis. Il est bordé au nord par le Centre National de Rugby, la séparation entre les deux propriétés est matérialisée par le cours d'eau la Sallemouille. L'ensemble de ces terrains formait auparavant un grand domaine de 43 hectares.

Très dégradée au moment de son acquisition, la forêt offre actuellement un espace agréable de promenade et de détente. D'importants travaux ont été réalisés : enlèvement des chablis de la tempête de 1999 et de dépôts sauvages, restauration de cheminements...

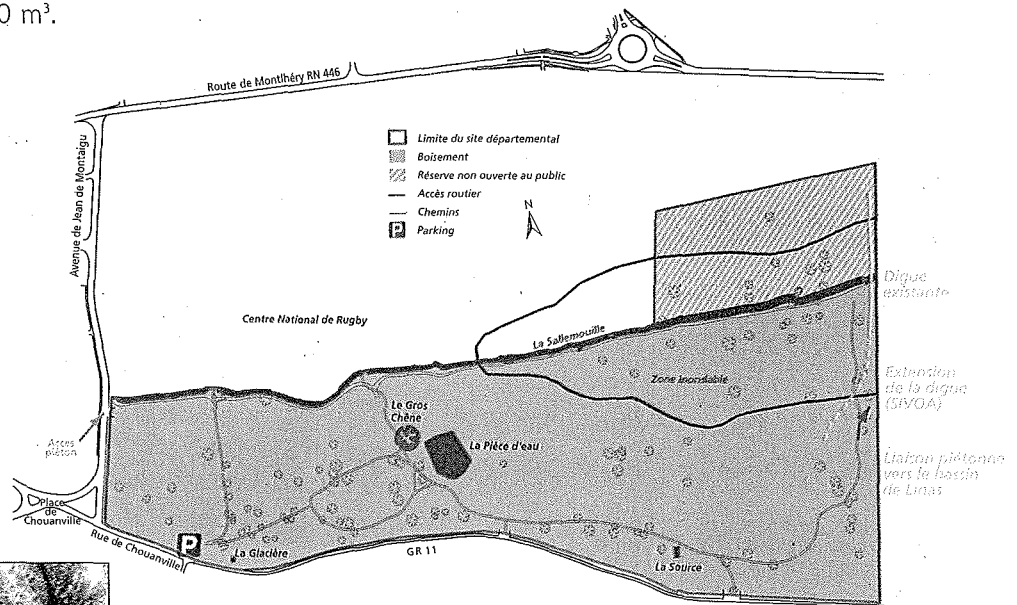
Ce site a une double vocation : accueillir le public dans une zone de nature préservée et servir dans sa partie Est, de bassin de retenue en cas d'orage, afin d'éviter les inondations en aval sur la commune de Linas.

Dans le cadre du programme d'aménagement, la digue existante sera prolongée par le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval pour compléter la capacité de retenue actuelle de 50 000 m³.



Le Gros Chêne

La source



Statuts du site :

- Espace Naturel Sensible
- Espace Boisé Classé

Renseignements et documentation :

Conseil général de l'Essonne
Direction de l'Environnement
Conservatoire Départemental
des Espaces Naturels Sensibles

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex
Tél. : 01 60 91 97 34
Fax : 01 60 91 97 24

Chasse
interdite

Pêche
interdite

Chiens
en laisse

Cet espace est fragile,
respectez-le





Conservatoire Botanique National



BASSIN PARISIEN

Acer campestre L.

taxon cité : Acer campestre L.

Localisation: Parc du Château de Bellejame

Lieu dit:

Commune: Linas

Département: 91

INSEE: 91339

Carte IGN: 23150T

Gestion:

Référence bibliographique:

Observateur : Arnal Gérard

le : 4/11/1992

Numéro perso. station:

Numéro perso. population:

Altitude mini:

maxi:

Exposition:

Pente:

Géomorphologie:

Roche mère:

Type de végétation: Chênaies-charmaies
Frênaies-érablières

Etat général station:

Menaces sur station:

Menaces:

Commentaire
station :

Surface occupée en m²:

Nombre d'individus :

Introduction

Dynamique population:

Age adultes:

Commentaire
espèce :

Liste des espèces :

Acer campestre L.	Acer platanoides L.	Acer pseudoplatanus L.
Achillea millefolium L.	Aesculus hippocastanum L.	Agrostis stolonifera L.
Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande	Arctium minus (J. Hill) Bernh.	Artemisia vulgaris L.
Athyrium filix-femina (L.) Roth	Barbarea vulgaris R. Br.	Brachypodium sylvaticum (Hudson) F
Carex pendula Hudson	Carex remota L.	Carex sylvatica Hudson
Carpinus betulus L.	Castanea sativa Miller	Cirsium arvense (L.) Scop.
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Clematis vitalba L.	Conyza canadensis (L.) Cronq.
Corylus avellana L.	Crataegus monogyna Jacq.	Crepis capillaris (L.) Wallr.
Cruciata laevipes Opiz	Daucus carota L.	Dipsacus fullonum L.
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A. Gray	Dryopteris filix-mas (L.) Schott	Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski
Epilobium tetragonum L.	Euphorbia amygdaloides L.	Evonymus europaeus L.
Fraxinus excelsior L.	Galium aparine L.	Geranium pyrenaicum Burm. fil.
Geranium robertianum L.	Geum urbanum L.	Glechoma hederacea L.
Hedera helix L.	Heracleum sphondylium L.	Holcus lanatus L.
Hypericum perforatum L.	Lactuca serriola L.	Lamium album L.
Lamium galeobdolon (L.) L.	Leucanthemum vulgare Lam.	Ligustrum vulgare L.
Linaria vulgaris Miller	Lolium perenne L.	Lonicera periclymenum L.
Matricaria perforata Méral	Medicago arabica (L.) Hudson	Melica uniflora Retz.
Mentha suaveolens Ehrh.	Myosoton aquaticum (L.) Moench	Picris hieracioides L.
Plantago lanceolata L.	Plantago major L.	Poa annua L.

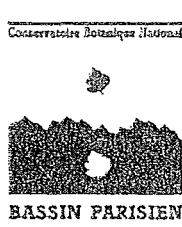
Annexe 11 : relevés floristiques

- **Relevés , fiches et cartes de localisation transmis**
par le **Museum National d'Histoire Naturelle de Paris** pages 11-1 à 11-9
- **Relevé du 17 Juillet 2001** pages 11-10 à 11-11
- **Relevé du 15 Avril 2005** pages 11-12 à 11-13

Poa nemoralis L.
Polygonum aviculare L.
Prunus avium L.
Ranunculus repens L.
Rosa arvensis Hudson
Rumex acetosa L.
Sambucus nigra L.
Sisymbrium officinale (L.) Scop.
Stellaria holostea L.
Tanacetum vulgare L.
Trifolium pratense L.
Urtica dioica L.

Polygonatum multiflorum (L.) All.
Populus canescens (Aiton) Sm.
Quercus robur L.
Ribes rubrum L.
Rubus caesius L.
Rumex crispus L.
Silene latifolia Poiret
Solanum dulcamara L.
Symphoricarpos alba (L.) S.F. Blake
Tilia cordata Miller
Tussilago farfara L.
Verbascum densiflorum Bertol.

Polygonum amphibium L.
Potentilla reptans L.
Ranunculus acris L.
Robinia pseudoacacia L.
Rubus fruticosus L.
Salix alba L.
Sinapis arvensis L.
Solidago gigantea Aiton
Symphytum officinale L.
Tilia platyphyllos Scop.
Ulmus minor Miller
Viola odorata L.



Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande

taxon cité : *Alliaria petiolata* (Bieb.) Cavara et Grande

Localisation: Sommet de berge

Lieu dit:

Commune: Linas

Département: 91

INSEE: 91339

Carte IGN:

Gestion:

Référence bibliographique:

Observateur : Feuillas Dominique

le : 0/0/1997

Numéro perso. station:

Numéro perso. population:

Altitude mini:

maxi:

Exposition:

Pente:

Géomorphologie:

Roche mère:

Type de végétation:

Etat général station:

Menaces sur station:

Menaces:

Commentaire station :

Surface occupée en m²:

Nombre d'individus :

Introduction

Dynamique population:

Age adultes:

Commentaire Indigène A : D :
espèce :

Liste des espèces :

Alliaria petiolata (M. Bieb.) Cavara & Grande
Dipsacus pilosus L.
Geum urbanum L.
Rubus fruticosus L.
Urtica dioica L.

Arctium lappa L.
Dryopteris filix-mas (L.) Schott
Hedera helix L.
Stachys sylvatica L.

Circaea lutetiana L.
Geranium robertianum L.
Heracleum sphondylium L.
Symphytum officinale L.

Espèce	Fréquence Atlas fin 2003		Ajouts en 2004		Fréquence fin 2004		Statut de naturalité	Statut de protection	Linac, Bellejame, parcelle 1			Linac, Bellejame, parcelle 6			Nom français	Famille
Ranunculus ficaria	112	2	114	1					1		1			Ficaire printanière	REN	*
Ranunculus repens	193		193	1							1			Renoncule rampante	REN	
Ribes rubrum	140	3	143	1					1	1	1			Groseiller rouge	RIB	
Rosa arvensis	159	2	161	1							1			Rosier des champs	ROS	
Rubus caesius	166	1	167	1					1					Ronce bleue	ROS	
Rubus fruticosus	196		196	1					1	1				Ronce commune	ROS	
Sambucus nigra	194	1	195	1					1		1			Sureau noir	CAP	
Silene latifolia	188		188	1									1	Compagnon blanc	CAR	
Stachys sylvatica	133	1	134	1									1	Epiaire des bois	LAM	
Symphytum officinale	136		136	1									1	Consoude officinale	BOR	
Taraxacum officinale	196		196	1									1	Pissenlit commun	AST	
Tilia cordata	102	3	105	1					1					Tilleul à petites feuilles	TIL	
Tilia platyphyllos	92	2	94	1					1					Tilleul à larges feuilles	TIL	
Ulmus glabra	37	2	39	1					1					Orme de montagne	ULM	*
Ulmus minor	195		195	1					1					Orme champêtre	ULM	
Urtica dioica	196		196	1					1		1			Ortie dioïque	URT	
Veronica chamaedrys	127	3	130	1									1	Véronique petit-chêne	SCR	*
Veronica hederifolia	111	3	114	1									1	Véronique à feuilles de lier	SCR	*
Veronica montana	16		16	1									1	Véronique des montagnes	SCR	
Viola reichenbachiana	93	2	95	1					1		1			Violette de Reichenbach	VIO	

Aesculus hippocastanum
 Galanthus nivalis
 Philadelphus coronarius
 Prunus laurocerasus
 Symphoricarpos alba

1
 1
 1
 1

Bibliographie :

- [1] Catalogue des stations Forestières des Yvelines et de l'Essonne CRPF. Ile de France Novembre 2001
- [2] Parc de Bellejame : Jacques Stella Josselyne Gaillard 2004
Aménagement des éléments bâtis et paysagers Architecte D.P.L.G. Architecte paysagiste
Analyse et diagnostic
- [3] DILAM-ORLAM de la région Ile de France ONF Décembre 1987
- [4] Typologie des peuplements feuillus à chênes prépondérants CRPF. Région centre 1998